**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 71 (2000)

Heft: 4

**Artikel:** Pour les élus communaux : un droit à la formation

Autor: Schnegg, Fred-Henri

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824413

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS



Par
Fred-Henri Schnegg,
président de la
Conférence des maires
du Jura bernois
(exposé présenté le 7
décembre 2000 lors de
l'assemblée des délégués de l'Association
régionale JuraBienne).

Pour les élus communaux

# Un droit à la formation

Les élus locaux, et plus particulièrement les nouveaux venus dans «L'arène communale», sont pour la plupart fort démunis lorsqu'ils sont confrontés à la gestion des affaires municipales. Le début d'un mandat politique est souvent accompagné de sentiments mitigés. D'une part, on se réjouit de la confiance que le corps électoral nous a témoignée et des activités nouvelles qui nous attendent et, d'autre part, on est contraint de se familiariser dans les plus brefs délais avec de nombreux domaines inconnus.

Il faut bien admettre que le choix des édiles ne se fait pas nécessairement (c'est peut-être heureux et c'est d'ailleurs normal) sur des critères de capacités professionnelles ou sur la base d'expériences antérieures. Le choix démocratique, et en particulier celui qui découle de l'application d'un scrutin à la proportionnelle, repose évidemment sur le charisme du candidat, mais aussi sur un ensemble et même une combinaison d'éléments tels que l'appartenance à un parti, à des associations, clubs ou autres

«groupes de pression». La subjectivité de l'électeur s'exprime ici pleinement. Au grand dam parfois des appareils des partis

# Etre élu, et ensuite...

Parfois, sans que cela donne automatiquement de mauvais résultats, on applique une méthode très connue dans les entreprises privées : c'est un bon horloger, il fera un bon chef du marketing. On court ainsi le risque d'appliquer, sans le savoir et surtout sans le vouloir, le principe de Peters. Ce mode de promotion aux responsabilités n'a rien de scientifique ; il est souvent très peu rationnel. On juge, avant l'action, de la qualité de la personne et on voit... après!

Il en va souvent de même pour les élus locaux. Ceux-ci (et leurs électeurs de même) se font, avant l'élection, une vague idée du mandat qui les attend et ils ne voient qu'après ce dont il s'agit concrètement.

La conclusion que les intéressés doivent tirer de ce constat, peut-être un peu sévère, c'est qu'il faut alors se former sur le tas. Cette acquisition de compétences nouvelles est d'autant plus nécessaire que la matière législative augmente constamment. Cette croissance aurait même tendance à s'accélérer. Les problèmes à résoudre dans les communes sont de plus en plus complexes et l'arbitrage entre des intérêts publics et privés, souvent contradictoires, devient toujours plus délicat.

La Conférence des maires du Jura bernois et de Bienne s'est préoccupée de cette situation. Elle a conclu à la nécessité de trouver rapidement des solutions. C'est alors que se posent les questions du OÙ, QUAND, COMMENT et AVEC QUI.

# Nombreux domaines de formation possibles

Pour obtenir un potentiel suffisant, on ne peut pas se limiter au seul Jura bernois. La réflexion doit être portée au moins à l'échelle du Jura bernois et du canton du Jura, peut-être même au niveau BEJU-NE.

Dans ce type de collaboration, nous savons que les difficultés ne manquent pas. Ainsi, dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, les élections com-



éric et chantal bægli 2762 roches tél. 032 493 11 80 fax 032 493 62 27 fermé le lundi dès 15 h et le mardi

## LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

munales ont lieu en même temps. De nombreux élus peuvent dès lors être intéressés à se former immédiatement après avoir pris leurs fonctions. En revanche, dans le Jura bernois, les législatures se superposent un peu «dans le désordre»... C'est un premier problème à prendre en compte.

Il y a ensuite des différences parfois sensibles dans les lois cantonales respectives qui régissent les affaires communales, ce qui complique la mise sur pied de cours communs. C'est un deuxième problème.

Mais il y a aussi de nombreux domaines où l'appartenance cantonale n'intervient pas du tout. On trouvera ci-après quelques exemples de matières pour lesquelles une formation pourrait être bien-

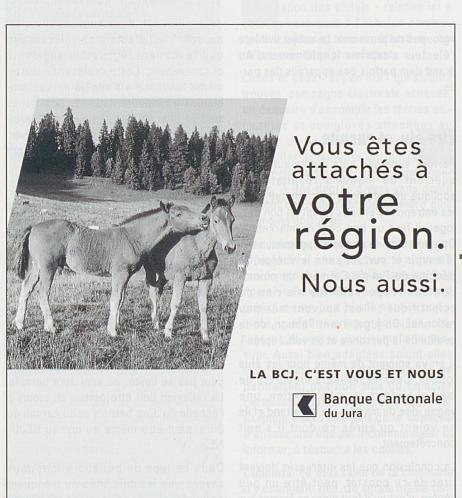
d'assemblées mal préparées s'enlisent

dans des discussions stériles et sans fin?). Une assemblée exige une préparation plus rigoureuse encore qu'une séance ne réunissant que quelques personnes. Les affaires doivent être présentées brièvement, en fonction d'une structure et dans un langage aisément compréhensibles.

- 2) La direction efficace de débats (un corollaire de ce qui précède pour obtenir, sans brider l'échange démocratique d'arguments, des résultats dans un temps raisonnable).
- 3) La présentation claire et complète de projets (pour faciliter la prise de déci-
- 4) La gestion de conflits (y a-t-il une heureuse commune qui n'a jamais connu de conflits internes ou avec des administrés?)
- 1) L'organisation de débats (combien 5) La rédaction de messages, de discours et de communiqués (quel responsable

n'a jamais connu l'angoisse de la page blanche?).

- 6) La création de relations franches, parfois même critiques mais apaisées avec les médias (pour ne plus avoir à pester contre un journaliste qui aurait mal interprété nos propos).
- 7) La connaissance des mécanismes et de la dynamique des relations humaines (entre collègues, avec des employés, avec des administrés).
- 8) Plus largement, la maîtrise des actions de relations publiques ; les autorités travaillent au service du public qui a donc le droit d'être informé de ce qu'elles font et de la manière dont elles le font.
- 9) Les négociations avec les autorités de niveau supérieur (préfet, administrations cantonale et fédérale).
- 10) L'évaluation des fonctions (pour l'élaboration d'un cahier des charges, pour mesurer les mérites d'un employé).





# LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

- 11) La connaissance des obligations et des responsabilités des élus (notamment pour échapper autant que possible aux poursuites judiciaires injustifiées).
- 12) L'apprentissage des comportements à adopter avec les harceleurs et les quémandeurs.
- 13) La préservation de la sphère privée (pour apprendre à protéger son jardin secret et sa famille).
- 14) La réponse aux attaques injustifiées.
- 15) La prise de conscience et la pleine utilisation des marges d'autonomie autorisées dans des domaines où la commune exerce des compétences limitées (écoles, œuvres sociales, police, urbanisme, etc.).
- 16) L'élaboration et la gestion d'un budget (pour pouvoir répondre aux champions de la comptabilité).
- 17) La promotion économique (pour définir qui doit faire quoi, comment, etc.).

- 18) La compétence policière des maires (un rafraîchissement des notions ne serait pas superflu).
- 19) L'orientation dans la jungle des sigles (PGEE pour plan général d'évacuation des eaux, ZPO pour zone à planification obligatoire etc.).
- 20) Les procédures d'appel d'offres et d'adjudications (en particulier pour pouvoir comparer et choisir l'offre la plus intéressante, qui n'est pas toujours l'offre la plus basse).
- 21) Le suivi des dossiers (pour que plus rien ne se perde dans le dédale de l'administration communale).

# Vers une collaboration intercantonale

On voit donc qu'à côté de la connaissance des lois et des réglementations, évidemment spécifiques à chaque canton, il y a de nombreux sujets qui peuvent être traités en commun lors de rencontres intercantonales de formation des élus locaux.

Comment s'y prendre maintenant? On peut premièrement répondre aux quelques offres ponctuelles qui sont proposées par l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire qui a édité récemment un manuel destiné aux membres des autorités communales) ou par l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts jurassiens). Mais tout ceci s'inscrit dans un cadre relativement modeste, sans comparaison possible avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) de Lausanne qui apporte quelques réponses à ces besoins. Les formations dispensées par cet Institut sont renommées, mais elles se déroulent sur des cycles assez longs. De plus, Lausanne n'est pas la porte à côté.

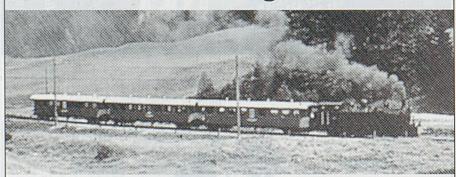
Alors, I'UP (Université populaire jurassienne) et l'ADIJ, deux associations régionales qui nous sont proches, ont décidé de s'associer pour élaborer, en collaboration d'ailleurs avec les services des communes des deux cantons concernés, une offre de formation adaptée aux besoins des élus de notre région.

C'est donc avec un grand intérêt que nous attendons les résultats de cette concertation et que nous apporterons notre appui à l'organisation qui se mettra en place chez nous, tout en étant conscient qu'un problème majeur subsistera, à savoir le manque de temps à disposition des élus.



Chemins de fer du Jura

# Franches-Montagnes



#### Voyages en famille

- Excursions à pied avec la carte journalière Regio CJ
- Balades à vélo (en location dans nos gares)

#### Sorties en groupe

Réservez une surprise à vos amis en louant un train à vapeur, un train «Belle Epoque» ou un car.

#### Offre exclusive

Attaque du train par un groupe de cavaliers

#### Renseignements

Tél. 032 951 18 22, fax 032 951 27 40

# **Hôtel Suisse**

Moutier

Famille Brioschi – Bassi 032 493 10 37